

L'INFORMATEUR

Journal municipal de Baie-Saint-Paul

MOT DU MAIRE



Bonjour chères citoyennes et chers citoyens,

Je me permets de revenir sur les différents événements qui ont marqué la fin du mois d'avril 2022 et l'arrivée du printemps de façon exceptionnelle.

Le 22 avril, Jour de la Terre, en présence de Madame Claudette Simard, préfète suppléante de la MRC de Charlevoix et de Madame Émilie Foster députée provinciale de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur, j'étais très fier de lancer les travaux de 6 M 841 \$ visant l'amélioration fonctionnelle de l'Aréna Luc et Marie-Claude. Dès cet automne, nous pourrons profiter d'une installation sportive de grande qualité.

La même journée, au Centre communautaire Pro-Santé, en compagnie de Madame Liliana Diaz, dans le cadre des Rendez-vous durables de Charlevoix, je rappelais que le développement durable, tout comme la culture et le patrimoine, fait partie de l'ADN de Baie-Saint-Paul. C'est donc naturellement que nous avons répondu positivement à l'invitation de l'Université Laval à participer à ce projet visant à développer un modèle de planification de développement durable pour les municipalités. Nous voulons donc aligner notre démarche aux objectifs DD de l'ONU tout en considérant les cibles de nos gouvernements québécois et fédéral. J'ai donc réaffirmé au nom du Conseil, au tout début de notre partenariat avec l'Université Laval, l'engagement de la municipalité en faveur du développement durable. Le choix de nos cibles, la mise à jour de nos indicateurs et l'élaboration d'un diagnostic nous permettront de dégager de nouveaux enjeux et nous menant en 2023 à des rencontres citoyennes de co création d'un nouveau plan d'action DD.

J'ai eu le grand plaisir d'accueillir à l'Hôtel de Ville la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, pour l'annonce d'un investissement d'un million de dollars permettant la mise sur pied à Baie-Saint-Paul d'un bureau de recherche sur la ruralité, piloté par l'Institut national de recherche scientifique. À cela s'ajoute un montant récurant de 800 000 \$ par année. Le fait d'associer Baie-Saint-Paul et notre région à l'enseignement universitaire représente une véritable opportunité!

Pour ce qui est du projet de réfection du boulevard Mgr de Laval, dès que nous recevons une communication de Transports Québec, nous pourrons annoncer la date de la soirée d'information citoyenne et diffuser les mesures prises pour diminuer l'effet des travaux sur la circulation au centre-ville. Finalement, nous inaugurerons le Pavillon du Saint-Laurent, la tour d'observation et les nouveaux aménagements des sentiers du boisé du Quai à la fin du mois de juin. Ce sera pour nous un bel événement qui mettra en vedette un lieu particulièrement prisé de tous. Animée par GUÊPE, une programmation d'activités vous sera offerte ainsi qu'une exposition sur le fleuve présentée par l'organisation Bleue. De plus, les activités d'Animation Baie-Saint-Paul, le Marché public et le Festif! en formule conviviale reviennent cet été pour le plaisir de tous.

C'est une invitation!



Madame Émilie Foster députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur, Monsieur le maire Michaël Pilote et Madame la préfète suppléante de la MRC de Charlevoix, Claudette Simard

Monsieur Luc-Alain Giraldeau, directeur général de l'INRS, Madame Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur, Madame Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, Monsieur le maire Michaël Pilote et Madame Janice Bailey, directrice du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie



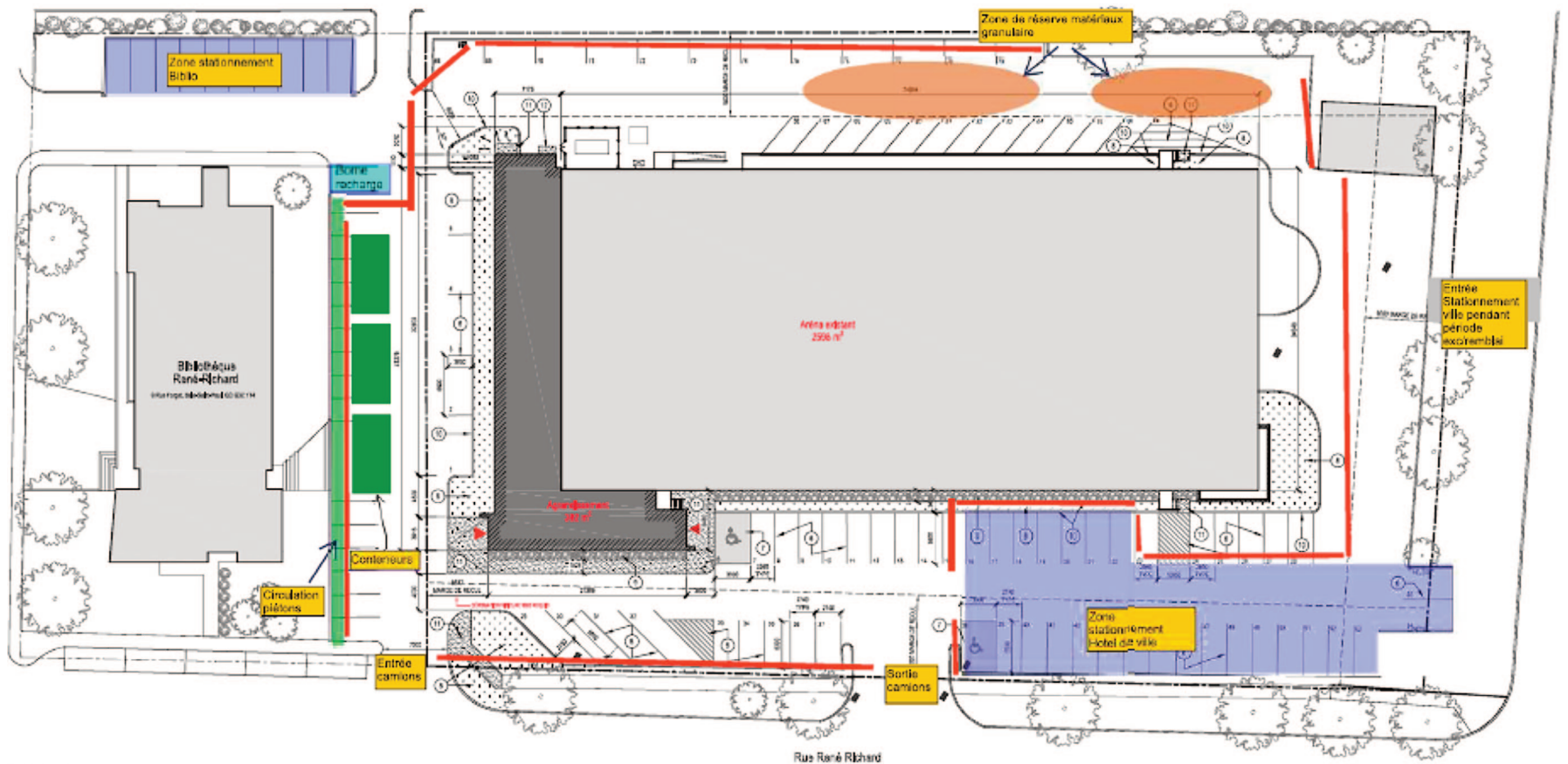
Lancement du projet Démarche Transformationnelle d'Intégration des Objectifs de Développement Durable dans les localités (DTI-ODD) avec Madame Liliana Diaz, coordonnatrice scientifique à l'Institut en environnement, développement et société (Institut EDS) de l'Université Laval et Monsieur le maire Michaël Pilote à l'ouverture des Rendez-vous durables de Charlevoix au centre Pro-Santé

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DE L'ARÉNA LUC ET MARIE-CLAUDE

Depuis le lundi 25 avril dernier, le chantier de l'aréna est entamé et les employés de Construction Éclair s'affairent à la tâche. À l'heure actuelle, l'excavation de l'agrandissement et la démolition du parement extérieur sont complétées et la démolition de l'intérieur est en cours.

L'accès aux stationnements de l'aréna et de la bibliothèque sont perturbés.

Pendant la période d'excavation (fin avril début mai) l'accès au stationnement de l'Hôtel de Ville se fera par la rue Racine. Les alternatives de stationnements sont le P3 de l'hôpital, à la bibliothèque, les espaces le long de la haie bordant la cour de l'École Forget, celui du Presbytère et le stationnement de l'école Forget à partir du 27 juin jusqu'au 19 août 2022).



Les stationnements colorés en mauve sont réservés prioritairement aux visiteurs de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque.

Les travaux consistent principalement à :

- Ajout de vestiaires (femmes, officiels) et agrandissement des vestiaires existants;
- Rénovation complète des vestiaires, des douches et des toilettes;
- Salle multifonctionnelle à l'étage pouvant s'ouvrir sur le foyer;
- Ajout de toilettes à l'étage;
- Accessibilité universelle du bâtiment avec ascenseur;
- Ajout d'un hall d'entrée et d'une rampe d'accès vers les vestiaires du sous-sol;
- Optimisation des espaces de rangement;
- Remplacement du revêtement extérieur et ajout d'isolation dans les murs de l'enceinte;
- Surfaçage de la toiture;
- Installation de gicleurs pour la sécurité incendie;
- Mise aux normes de la ventilation et de la distribution électrique.

Les vestiaires et la glace seront livrés et pourront être mis en fonction dès le mois d'octobre 2022. Il faudra cependant attendre le mois de décembre pour la livraison du bâtiment dans son intégralité.



La firme d'architectes Laroche et Desmeules a réalisé les plans et devis de futur aréna; le contrat des travaux de construction a été octroyé à l'entreprise Construction Éclair de Clermont.

AVIS D'ÉBULLITION ET POUR LES URGENCES

La Ville a vécu diverses situations d'urgence en mars dernier nécessitant la publication d'avis d'ébullition préventifs, de coupure de service, etc. aux résidents. Nous utilisons plusieurs moyens pour informer les résidents concernés : publication de l'avis sur le site Web et aux médias locaux, envois d'infolettre aux abonnés, publication de l'avis sur notre page Facebook et notre système d'alerte automatisé. Ce dernier est certainement le moyen le plus efficace puisqu'il permet de diffuser un message ciblé rapidement par téléphone en message vocal, par courriel ou texto (SMS).

Êtes-vous inscrits à notre système d'alerte?

Si vous possédez une ligne téléphonique résidentielle et que votre numéro est publié dans le bottin téléphonique (411), vous êtes probablement déjà inscrit. Que vous soyez un résident ou un commerçant de Baie-Saint-Paul, vous recevrez les avis par message vocal programmé par défaut lorsque la Ville émet un avis pour votre secteur.

Vous n'êtes pas inscrit au service automatisé d'alerte si :

- votre numéro est confidentiel
 - vous possédez un cellulaire, mais pas de ligne résidentielle
 - vous êtes nouvellement installé à Baie-Saint-Paul
- ou
- vous avez déménagé sur une autre rue à Baie-Saint-Paul en cours d'année et que vous avez changé de numéro de téléphone de maison (ligne dure).

TRAVAUX À EFFECTUER SUR VOTRE PROPRIÉTÉ? CONTACTEZ VOTRE SERVICE D'URBANISME

Le printemps est une période très achalandée pour les demandes de permis de construction ou de rénovation. Il est important que votre demande soit déposée le plus tôt possible avant la date prévue des travaux. Le délai de traitement peut varier entre 5 à 15 jours ouvrables suivants la date de dépôt d'une demande complète.

Si votre projet est assujéti au règle-

ment sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il faut prévoir un délai supplémentaire. Ce type de demande étant soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour recommandation et au Conseil pour approbation, le délai peut s'échelonner jusqu'à trente (30) jours. Le délai peut être plus long dans le cas d'une demande de dérogation mineure

INSTALLATION D'UNE PISCINE OU D'UN BAIN À REMOUS (SPA)

L'installation d'une piscine ou d'un bain à remous nécessite un permis et être conforme aux normes provinciales et celles de la Ville. Ces normes touchent notamment l'implantation, l'accès et les mesures de sécurité.

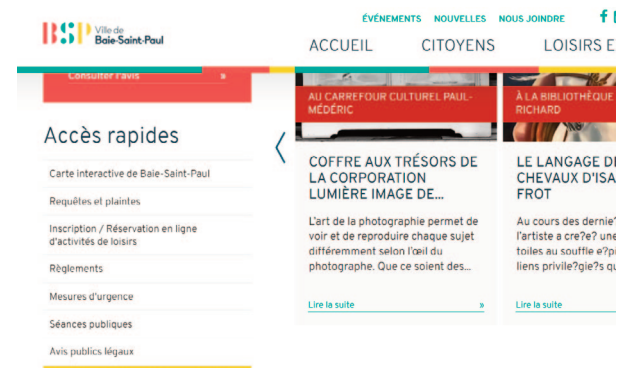
Vous pouvez faire une demande de permis en ligne <http://www.baiesaintpaul.com/citoyens/urbanisme/permis>

Pour toute information supplémentaire ou prendre rendez-vous, veuillez nous contacter au (418) 435-2205, poste 6290.

Comment vérifier si vous êtes inscrits?

Allez sur le site web baiesaintpaul.com et cliquez sur le raccourci « Alertes automatisées ». Suivez les étapes indiquées pour ouvrir un dossier puis choisissez la façon dont vous voulez être re-joints soit par :

- courriel
- texto sur votre téléphone cellulaire (le plus rapide)
- message téléphonique vocal.



Attention! Si vous déménagez en cours d'année, vous devez mettre à jour vos nouvelles coordonnées dans votre dossier en passant par le site web de la Ville.

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, téléphonez au (418) 435-2205, poste 6200, nous pourrions vous inscrire. Les informations que vous fournirez serviront exclusivement pour le service automatisé d'alerte de la Ville de Baie-Saint-Paul et resteront confidentielles.

TRAVAUX SUR VOTRE BÂTIMENT PATRIMONIAL?

Des interventions peuvent avoir un impact majeur sur l'apparence d'un bâtiment et aussi sur l'ensemble du quartier. Soucieuse de préserver l'authenticité et l'intégrité des bâtiments patrimoniaux, la Ville s'est dotée d'outils pour aider les propriétaires à prendre les bonnes décisions.

Vous prévoyez des travaux d'entretien, de restauration ou de remplacement sur votre maison patrimoniale? Les fiches techniques réalisées par le SARP pourraient vous être utiles. Consultez notre site web dans la section culture/patrimoine bâti architectural <http://www.baiesaintpaul.com/culture/patrimoine/patrimoine-bati-architectural>

ABRIS D'HIVER - RAPPEL DÉMANTÈLEMENT

Nous souhaitons vous rappeler que les abris d'hiver doivent être démontés dès le 15 mai.

VENTES-DÉBARRAS

Inscrivez-vous en demandant votre permis au coût de 20 \$

La Ville de Baie-Saint-Paul autorise les ventes-débarras pendant ces deux longs week-ends : 21, 22 et 23 mai et 3, 4 et 5 septembre 2022. Procurez-vous votre permis et vous pourrez bénéficier d'une visibilité sur le site web, la page Facebook de la Ville et, si les délais le permettent, d'une publicité dans Le Charlevoisien. Pour plus d'information (418) 435 2205, poste 6290

MAISON RENÉ RICHARD

Lors de la séance du conseil municipal du 11 avril dernier, la Ville de Baie-Saint-Paul a accepté le legs de la maison René Richard qui inclut l'entièreté du Domaine Cimon. Ce legs comporte également un montant d'argent qui permettra d'effectuer des travaux de restauration de la maison et des bâtiments accessoires se trouvant sur le site.

Dans les prochaines étapes, il y aura la réfection complète de la cheminée de la maison et la création d'un carnet de santé qui va permettre à la Ville de connaître l'état de santé des différents bâtiments du site et de planifier d'éventuelles réparations.

Un comité consultatif sera mis en place; il aura la mission de définir une vision de développement et de fonctionnement de la maison René Richard pour en faire une recommandation au Conseil de Ville. Les citoyens et citoyennes intéressés à faire partie de ce comité de réflexion peuvent déposer leur candidature dans les prochaines semaines.

LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE BÂTIMENT PATRIMONIAL (PSMMPI, VOLET 1A)

En partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, nous lançons le programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux en 2021. Pour la première année d'application de ce programme, nous avons reçu 48 inscriptions, dont 7 dossiers ont été retenus. Cet engouement nous a permis de majorer le budget dédié au programme pour les années 2022 et 2023. Un nouvel appel d'inscription a été lancé en février dernier et plus de 36 dossiers ont été déposés. Le comité de sélection a choisi, pour 2022, 12 projets de restauration situés un peu partout sur le territoire de la municipalité.

Rappelons que, pour être admissible à ce programme, le bâtiment doit faire partie d'un des inventaires architecturaux réalisés par la MRC ou par la Ville de Baie-Saint-Paul ou être reconnu par le ministère de la Culture. Le bâtiment doit aussi être et assujetti à notre règlement sur les PIIA, qui assure la préservation de son intégrité. Pour plus d'information, contactez Pierre-Olivier Guay, Agent en patrimoine au 418-435 2205, poste 6294

PASSAGES PIÉTONS LUMINEUX **NOUVEAU**

Pour améliorer la sécurité des piétons, deux passages piétons lumineux ont été installés dans la ville. Le premier est situé sur le boulevard Raymond-Mailloux à l'approche du pont, en face du Havre, et le deuxième, à l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste, au coin de chez Origène.

Les poteaux de chaque traverse s'illuminent lorsque le bouton initiateur est enfoncé pour sécuriser la traversée des piétons.



Crédit photo : Pierre-Olivier Guay

OPÉRATIONS PUBLIQUES

Nettoyage des rues

La Ville a commencé le balayage des rues et le centre-ville est déjà terminé. Par la suite, nos équipes se déploieront dans les quartiers résidentiels.

Le balayage se déroulera en deux étapes soit un ramassage grossier (enlèvement d'un large volume de sable et résidus) pour ensuite, à l'aide du balai de rue, un ramassage complémentaire.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'arroser une entrée, un trottoir, un chemin public ou privé, un terrain pour nettoyer en utilisant de l'eau potable.

Voici la séquence prévue pour les quartiers résidentiels :

- 9 mai Développement Fortin et début du développement Ménard.
- 16 mai Secteur rue du Golf, de l'Équerre, Ermitage et développement Fillion
- 23 mai Développement Tremsim et secteur St-Laurent /St-Pamphile
- 30 mai Cap-Aux-Corbeaux, Saint-Ours, Sainte-Croix et secteur Genévrier et Saint-Jérôme
- 6 juin Saint-Antoine, Côte de Pérou et Saint-Gabriel Nord et sud
- 13 juin Saint-Placide

OPÉRATION DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Dans la semaine du 30 mai 2022, les équipes des opérations publiques procéderont au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc. L'opération consiste à permettre l'écoulement de l'eau à grand débit de certaines bornes-fontaines afin de rincer adéquatement les conduites souterraines.

Durant ces opérations, il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre. Si tel est le cas, nous vous conseillons de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle redevienne limpide. Ceci peut prendre quelques minutes. Il faut noter que vous pourrez consommer l'eau et que sa qualité ne sera pas affectée.

SÉCURITÉ INCENDIE

FEUX À CIEL OUVERT

Comme chaque année, la végétation est très sèche au printemps et en début d'été ; le danger d'incendie est omniprésent. N'oubliez pas ! Les conditions printanières rendent la nature particulièrement vulnérable.

En raison de la sécheresse des éléments et des vents, un feu peu très facilement s'y propager. Informez-vous auprès de votre service de sécurité incendie avant de procéder à un brûlage et priorisez l'option du compostage, déchiquetage ou l'Ecocentre.

FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION EN PRÉVENTION INCENDIE

Un formulaire d'auto-inspection en prévention incendie est disponible pour nos citoyens. Cet outil vous permet de vérifier vos équipements de protection incendie et vous informe sur l'entretien et les changements qui s'y rattachent. Le formulaire est divisé en plusieurs sections qui s'adaptent, selon vos réponses, ce qui en fait un outil interactif, prévoyez de 4 à 8 minutes pour le compléter, selon votre situation.



Nous vous invitons à le remplir en suivant le lien qui se retrouve sur le site internet de la ville de Baie-Saint-Paul et sur la page Facebook du « Service de sécurité incendie Baie-Saint-Paul ». <http://www.baiesaintpaul.com/citoyens/securite/securite-incendie>

Pour la saison prévention résidentielle 2022 nous ciblons les secteurs suivants :

Rues du Capitaine, des Cèdres, Guay, Ménard, des Pommiers, Richelieu, des Saules et Lavoie.

Nous visiterons également tout le secteur Filion incluant la route du Relais.

NOMINATIONS

M. Philippe Bouchard-Dufour a été nommé directeur du service des loisirs et de la culture en janvier 2022. Détenant un diplôme d'études collégiales d'intervention en loisir, il occupait jusqu'à maintenant le poste d'agent de développement économique à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François. Il a également travaillé au Collège d'enseignement collégial et professionnel de La Pocatière à titre de technicien en loisirs. Sur le plan sportif, M. Bouchard-Dufour se démarque par son implication, notamment dans le domaine du football en tant qu'entraîneur et recruteur. Son entrée en fonction débutait le 31 janvier 2022.



M. Olivier Ma a joint l'équipe de la Ville à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement. M. Ma détient un diplôme d'études collégiales en techniques d'aménagement et d'urbanisme du cégep de Jonquière. Jusqu'à tout récemment, M. Ma occupait un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à la MRC de Charlevoix. Au préalable, il avait également effectué des tâches similaires à la Ville de Dolbeau-Mistassini.



Madame Pascale Pelletier a été nommée animatrice en loisirs et culture en mars dernier. Auparavant, elle occupait le poste d'adjointe administrative au carrefour culturel Paul-Médéric depuis 12 ans. Elle détient une formation en bureautique ainsi que plusieurs cours en communication. Elle est passionnée de culture et d'art. Elle a beaucoup d'expérience en animation autant avec les enfants qu'avec les autres clientèles.

TRAVAUX PUBLICS - PROJETS 2022	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Chemin Saint-Laurent, fin des travaux								
Aréna — périmètre Forget, René-Richard et Alfred-Morin								
Route 138, avec Transports Québec								
Fin des travaux du pavillon du Saint-Laurent, tour, sentier et mobilier								
Pont Raymond-Mailloux (piste cyclable)								
Rue Ambroise Fafard (entre 362 et chemin du Relais), poste de pompage SP-3 et ponceau								
Rue de l'Équerre, ajout d'un poste de pompage								
René-Richard (aménagement d'une placette coin Fafard et Racine)								
Conversion du Réseau d'éclairage de rue au DELL								
Aire d'entreposage - garage municipal								
Pavage								
Chemin Saint-Flavien Sud								
Saint-Antoine Nord (resurfaçage du pavage entre l'intersection de la route 138 + 100 mètres)								
Chemin de la Pointe (fossés et emprise)								
Correction transition Sainte-Catherine, Saint-Placide Sud et Côte de Pérou								

Notes : Les durées et dates sont approximatives, la majorité des interventions sont des travaux effectués par des entrepreneurs/promoteurs et/ou avec d'autres partenaires et dépendent de la météo.